

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
0713.90.10	Graines, en vrac ou en paquets d'un poids excédant 500 g chacun	0.0 %	En franchise
0713.90.90	Autres	0.0 %	En franchise
07.14	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier.		
0714.10.00	Racines de Manioc ( <i>cassava</i> )	0.0 %	En franchise
0714.20.00	Patates douces	0.0 %	En franchise
0714.90.10	Congelés, autres que châtaignes d'eau (macres)	9.5 %	En franchise
0714.90.90	Autres	0.0 %	En franchise
08.01	Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées.		
0801.1	Noix de coco :		
0801.11.00	Desséchées	0.0 %	En franchise
0801.19.00	Autres	0.0 %	En franchise
0801.2	Noix du Brésil :		
0801.21.00	En coques	0.0 %	En franchise
0801.22.00	Sans coques	0.0 %	En franchise
0801.3	Noix de cajou :		
0801.31.00	En coques	0.0 %	En franchise
0801.32.00	Sans coques	0.0 %	En franchise